

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE N° 2015-DT18-OSMS-CSU-0047
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du centre hospitalier de George Sand de Bourges dans le Cher**

Le directeur de l'Agence régionale de santé du Centre Val de Loire

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 22 février 2013 portant nomination de Monsieur Philippe DAMIE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé du Centre ;

Vu la décision n°2013-DG-DS18-0004 du 2 septembre 2013, portant délégation de signature à Monsieur Zoheir MEKHLOUFI en tant que délégué territorial de l'agence régionale de santé du Centre dans le département du Cher ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté n° 10-OSMS-CSU-18-0004 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier George Sand de Bourges ;

Vu l'arrêté n° 2012-DT18-OSMS-CSU- 0183 du 20 novembre 2012 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier George Sand de Bourges ;

Vu l'arrêté n° 2014-DT18-OSMS-CSU- 0014 du 9 juillet 2014 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier George Sand de Bourges ;

Vu l'arrêté n° 2015-DT18-OSMS-CSU- 0012 du 24 avril 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier George Sand de Bourges ;

Vu l'arrêté n° 2015-DT18-OSMS-CSU- 0013 du 26 mai 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier George Sand de Bourges ;

Vu l'arrêté n° 2015-DT18-OSMS-CSU- 0030 du 14 octobre 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier George Sand de Bourges ;

Vu l'arrêté n°109/2015 du 10 novembre 2015 du conseil départemental portant désignation de Madame Annie LALLIER en remplacement de Madame Marie-Pierre RICHER ;

Vu le courrier du 16 novembre 2015 du centre hospitalier George Sand.

ARRETE

Article 1 : Sont désignés pour siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de George Sand à Bourges :

En qualité de représentants des collectivités territoriales:

- Madame Annie LALLIER, représentant du conseil départemental du Cher.

Article 2 : Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier George Sand, sis 77, rue Louis Mallet – 18000 Bourges (Cher), établissement public de santé de ressort intercommunal est composé des membres ci-après :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Annie MORDANT, représentant de la commune de Bourges ;
- Madame Solange MION, représentant de la commune de Vierzon, principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle de Bourges ;
- Madame Nicole LOZÉ et Monsieur Sylvain NIVARD représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels appartiennent respectivement les communes de Bourges et Vierzon ;
- Madame Annie LALLIER, représentant le Conseil Départemental du Cher.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Nicole DUGUET, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Abdelouahab ZAZOUA et Monsieur le Docteur Hamid AKRAM, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Emmanuelle ARNOULT et Monsieur Didier MONOURY, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Louis COSYNS et Monsieur Roland CHAMIOT, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé du Centre Val de Loire ;
- Madame Marie-Thérèse GUILLEMIN (UNAFAM Espoir 18) et Monsieur Vincent FONSAGRIVE (GEDHIF), représentants des usagers désignés par le Préfet du Cher ;
- Monsieur Jean-Paul VADROT, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Cher.

II Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

- Le vice président du directoire du Centre Hospitalier George Sand de Bourges
- Le directeur général de l'Agence régionale de Santé du Centre Val de Loire ou son représentant
- Le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher

1 Madame Anne-Marie CHARVIAT, représentant des familles de personnes accueillies dans les unités de soins de longue durée ou en EHPAD.

Article 3 : Le mandat des intéressés prendra fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

Article 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Article 5: Le Directeur du Centre Hospitalier George Sand de Bourges, le Directeur Général et le Délégué Territorial du Cher de l'Agence régionale de santé du Centre Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire et au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Fait à Bourges, le 11 décembre 2015

P/ Le directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Centre Val de Loire,
Le délégué territorial du Cher,
Signé : Zoheir MEKHLOUFI